



Unis comme au front

UNION NATIONALE DES COMBATTANTS FEDERATION DU BAS-RHIN

Affiliée à la Fédération U.N.C. - Reconnue d'utilité publique par décret du 20 mai 1920
Caserne Turenne - 42 rue Lauth - 67000 Strasbourg



Qui peut Adhérer à l'U.N.C. ?

L'Union Nationale des Combattants est une association type loi 1901, reconnue d'utilité publique, apolitique et à ce titre, elle accueille toute les personnes qui souhaitent participer à la pérennisation du souvenir et de la mémoire de notre Pays.

CATEGORIES D'ADHERENTS

A – Membre Actif

Toute personne agréée par le Conseil d'Administration, qui participe au fonctionnement de l'association, verse une cotisation et remplissant l'une des conditions ci-après :

- Les ANCIENS COMBATTANTS

Personne ayant la qualité d'Ancien Combattant au titre des conflits - 39/45 – Indochine - Corée - AFN - OPEX.

- Les ressortissantes et ressortissants de l'ONAC

- Les titulaires d'une pension militaire d'invalidité, les veuves, les orphelins, etc.

- Les NOUVELLES GENERATIONS COMBATTANTES,

- appelées OPEX et qui n'auraient pas la qualité d'Ancien Combattant.

- Les SOLDATS DE FRANCE - Réf : Conseil d'Etat (Arrêté du 25 mars 1997)



LE CONSEIL D'ÉTAT
ET LA JURIDICTION ADMINISTRATIVE

L'Arrêté du 25 mars 1997, relatif aux Soldats de France

- Constitués par:

- Les personnes ayant effectué leur service militaire,
- Les femmes et hommes qui ont servi la France à un moment de leur vie . (Policiers, Gendarmes, Douaniers, Pompiers, Réservistes, la Croix Rouge, la Protection Civile, les Élus (Maires, Conseillers Municipaux, Conseillers Généraux, Conseillers Régionaux, le Souvenir Français, l'Ordre de Malte.

B – Membre d'Honneur

Le titre de Membre d'Honneur peut être décerné par le Conseil d'Administration à des personnes ayant rendu d'éminents services à l'Association. Il confère à ceux qui le portent le droit d'assister aux assemblées générales sans pouvoir de vote. Ils ne sont pas tenus de payer une cotisation.

C- Membre Bienfaiteur

Toute personne qui ne satisfaisant pas aux conditions ci-dessus écrites, partage les valeurs de l'UNC et qui en raison de ses attaches ou de ses compétences, souhaite contribuer à la réalisation des buts de l'UNC mais n'ayant pas acquis de droit à la qualité de ressortissant de l'ONAC.

COTISATION

Le montant de la cotisation à l'UNC est modeste.